

Communiqué de presse
Metz, le 12/06/2025

« edii » est né !

La Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne lance « edii », une Enveloppe Dédiée à l'Innovation et aux Initiatives du Grand Est

Un changement commence toujours par une volonté, sa réalisation par des moyens ! Fidèle à ses valeurs coopératives et à son engagement envers le développement durable de son territoire, la BPALC est fière d'annoncer le lancement d'**edii (Enveloppe Dédiée à l'Innovation et aux Initiatives)** du Grand Est. Cette enveloppe d'un montant global de 150 000 € pourra accompagner les lauréats jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Le Fonds edii va ainsi encourager les projets innovants qui répondent aux enjeux sociétaux dans les domaines **de l'environnement et de la biodiversité**, **de la santé**, ainsi que **de l'éducation et de la formation**.

L'objectif principal du Fonds edii est d'ouvrir la candidature à des appels à projets innovants, permettant ainsi aux acteurs locaux de proposer des solutions concrètes qui amélioreront la qualité de vie de nos concitoyens. Les innovations soutenues par edii devront, à minima, bénéficier à la population des territoires sur lesquels la BPALC est implantée, mais leurs impacts pourront s'étendre au-delà des frontières, en fonction des objectifs visés par chaque projet.

Qui peut devenir lauréat ?

Le Fonds edii s'adresse à toute personne morale à but non lucratif, telles que des associations, des fonds de dotation, des fondations, ainsi qu'à des entreprises « à mission » ou labellisées ESUS (Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale) situés dans les neuf départements suivants : Aube, Haute-Marne, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges, Bas-Rhin et Haut-Rhin et qui mènent ou souhaitent mener des actions d'intérêt général dans chacune des catégories.

Critères de sélection

Les candidatures seront examinées par un comité d'experts qui sélectionnera uniquement les projets innovants dont le dossier aura été entièrement complété et validé sur le site du Fonds edii (www.fonds-edii.fr). Chaque projet devra obligatoirement s'inscrire dans l'une des trois catégories d'intervention suivantes :

- **Environnement et Biodiversité** : Les initiatives visant à protéger notre planète et à préserver la biodiversité sont essentielles pour un avenir durable. edii soutiendra les projets innovants qui œuvrent dans ce sens.

- **Santé** : La préservation de la santé est une priorité sociétale. edii accompagnera toutes les innovations, qu'elles soient médicales, médico-sociales ou organisationnelles, contribuant ainsi à l'amélioration des soins et de l'accompagnement des malades.
- **Éducation et Formation** : L'accès à l'éducation et à la formation est fondamental pour le développement personnel et professionnel. edii encouragera les initiatives qui visent à offrir des opportunités d'apprentissage à tous les âges.

Comité d'experts

Le jury d'edii est composé d'un comité de sélection avec, pour chaque catégorie, un membre référent du Conseil d'Administration de la BPALC et deux autres experts reconnus, chacun dans leur domaine.

Jury edii « ENVIRONNEMENT et BIODIVERSITE »

Elodie HIGONET CHAPUY, Viticultrice et propriétaire d'une exploitation viticole en Champagne. Administratrice BPALC.

Benoît GRANDMOUGIN, Directeur de l'Eau, de la Biodiversité et du Climat à la Région Grand Est.

Christophe REIF, Directeur Régional Délégué (Entreprise et Transition Energétique) à l'ADEME Grand Est en charge du pôle Economie Circulaire, de la cible "Entreprise" et du Plan de Relance.

Jury edii « SANTE »

Docteur François BRAUN, Praticien Hospitalier. Urgentiste. Administrateur BPALC.

Catherine HUMBERT, Directrice de l'URIOPSS Grand Est.

Pr Patrick PESSAUX, Chirurgien viscéral et digestif au CHRU de Strasbourg, Président du CERES (Collectif d'écoresponsabilité en santé). Président du Comité transition écologique en Santé de la FHF. Conseiller expert Transition écologique ARS Grand Est.

Jury edii « EDUCATION et FORMATION »

Saloua BENNAGHMOUCH-MAIRE Ph.D, Maître de Conférences. Directrice de l'UHA Business School. Administratrice BPALC.

Maxime BORDIER, Directrice régionale de la formation chez ALMEA FORMATIONS INTERPRO de Champagne.

Stéphane HEIT, Avocat à la Cour (Barreau de NANCY), Docteur en Droit, Maître de Conférences de Droit Privé et Sciences Criminelles à l'Université Paris Cité. Président de la Commission Nationale Formation-Education-Emploi CPME nationale.

Un soutien au-delà du financement

Les porteurs de projets sélectionnés bénéficieront non seulement d'un financement, mais également d'un accompagnement personnalisé pour les aider à concrétiser leurs idées. edii s'engage à collaborer avec des acteurs locaux pour assurer une allocation des fonds transparente et rigoureuse.

La BPALC invite tous les acteurs du territoire du Grand Est à soumettre leurs projets et saisir cette opportunité unique de bénéficier d'un soutien financier et d'un accompagnement dans le cadre du Fonds edii.

Thierry CAHN, Président du Conseil d'Administration de la BPALC :

« La Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne est une banque coopérative de proximité, plus que centenaire, qui soutient historiquement le tissu associatif régional au travers de partenariats, de mécénats ou des Prix de l'Engagement Associatif qui viennent soutenir les actions d'associations locales. Aujourd'hui, cette enveloppe de Fonds dédiée edii vient compléter ce dispositif.

Le constat est évident. Nos territoires évoluent, les habitudes changent et l'innovation doit faire face à des cycles de plus en plus courts. Depuis plus de 100 ans, nous accompagnons ceux qui entreprennent et nous avons le devoir d'évoluer en symbiose avec nos concitoyens. »

Elodie HIGONET CHAPUY, Administratrice et Présidente du Comité du Sociétariat de la BPALC :

« C'est un triptyque vertueux qui fut la base de la réflexion pour la création du Fonds edii. La végétation créa la vie. Se préoccuper de l'environnement, c'est se préoccuper de notre santé et par la transmission, inciter des avancées majeures dans l'éducation et la formation.

Le Fonds edii pourra financer jusqu'à plusieurs milliers d'euros en fonction des projets innovants soumis par des associations, des fondations, des fonds de dotation, des entreprises « à mission » ou labellisées ESUS de notre territoire dans 3 domaines d'activité : la préservation de l'environnement, la santé et l'éducation. Une innovation est avant tout, juste une idée qui améliore la vie de nos concitoyens. Ceci pour que les « inventeurs » se reconnaissent et puisse se dire, je peux candidater à edii ! »

Fin de dépôt des dossiers de la première session : 15/09/2025

Premier jury pour les trois catégories : 01/10/2025

Pour plus d'informations sur le Fonds edii : www.fonds-edii.fr

Pour tout renseignement complémentaire :

Isabelle GALAND

Responsable du Fonds edii

et Responsable des Relations Publiques et Relations Presse

Tél. 03 87 37 94 59

isabelle.galand@bpalc.fr